

# UNE RÉFORME AMBITIEUSE

Depuis juillet 2013, le Maroc met en œuvre une Charte prévoyant une réforme globale et ambitieuse du secteur de la justice.

Cette réforme vise à :

- Consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire
- Moraliser le système de la justice
- Renforcer la protection des droits de l'Homme et des libertés
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appareil judiciaire
- Étendre les capacités institutionnelles
- Moderniser l'administration judiciaire



## L'UNION EUROPÉENNE ACCOMPAGNE LA RÉFORME DE LA JUSTICE AU MAROC

Période 2015-2021

Contribution de l'Union européenne 77,7 millions EUR  
837 millions MAD

Partenaires Ministère de la Justice, Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, Présidence du Ministère Public, Institut Supérieur de la Magistrature

Public cible Les justiciables

## LE SYSTÈME JUDICIAIRE



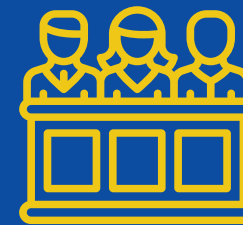
- Un statut des magistrats renforcé
- Une indépendance du pouvoir judiciaire assurée



## LES JUSTICIAIBLES

- Une justice indépendante
- Une justice plus accessible
- Une justice plus efficace

## LA JUSTICE PÉNALE



- Des conditions de garde à vue améliorées
- Une population carcérale réduite
- Des alternatives à l'emprisonnement élargies

## LES COURS ET TRIBUNAUX



- Des délais de traitement des affaires et d'exécution des jugements plus rapides
- Des décisions de justice de meilleure qualité
- Des juridictions informatisées

# DES PROJETS ET DES JUMELAGES INSTITUTIONNELS

- Le projet **Himaya** (2016-2020), dans lequel l'UNICEF participe à garantir un meilleur accès des enfants à une justice plus respectueuse de leurs droits.

 <http://www.unicef.org/maroc>

- Un projet avec le **Conseil de l'Europe**, via la **CEPEJ** (2016-2018) pour l'amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la CEPEJ.

  <https://www.coe.int/fr/web/cepej/home>

- **Une assistance technique** aux acteurs de la réforme de la justice (2018-2021) au bénéfice du Ministère de la Justice, du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et de la Présidence du Ministère Public.

## • Plusieurs jumelages institutionnels :

- Jumelage avec l'Institut Supérieur de la Magistrature (2017-2019) pour un accompagnement pour sa réforme institutionnelle, par les écoles de magistrature française, espagnole et belge.  
<http://www.ism.ma/jumelage45>
- Jumelage avec le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (2019-2021) pour un appui aux capacités institutionnelles, managériales et organisationnelles.
- Jumelage avec la Présidence du Ministère Public en préparation, pour une durée de 24 mois.

المملكة المغربية



Edition 2019



Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire :  
<http://www.cspj.ma>

Ministère de la Justice :  
<https://www.justice.gov.ma>

Présidence du Ministère Public :  
<http://www.presidenceministerepublic.ma>



 <https://eeas.europa.eu/delegations/morocco.fr>

# MAROC - UNION EUROPÉENNE : UN PARTENARIAT RENFORCÉ POUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE